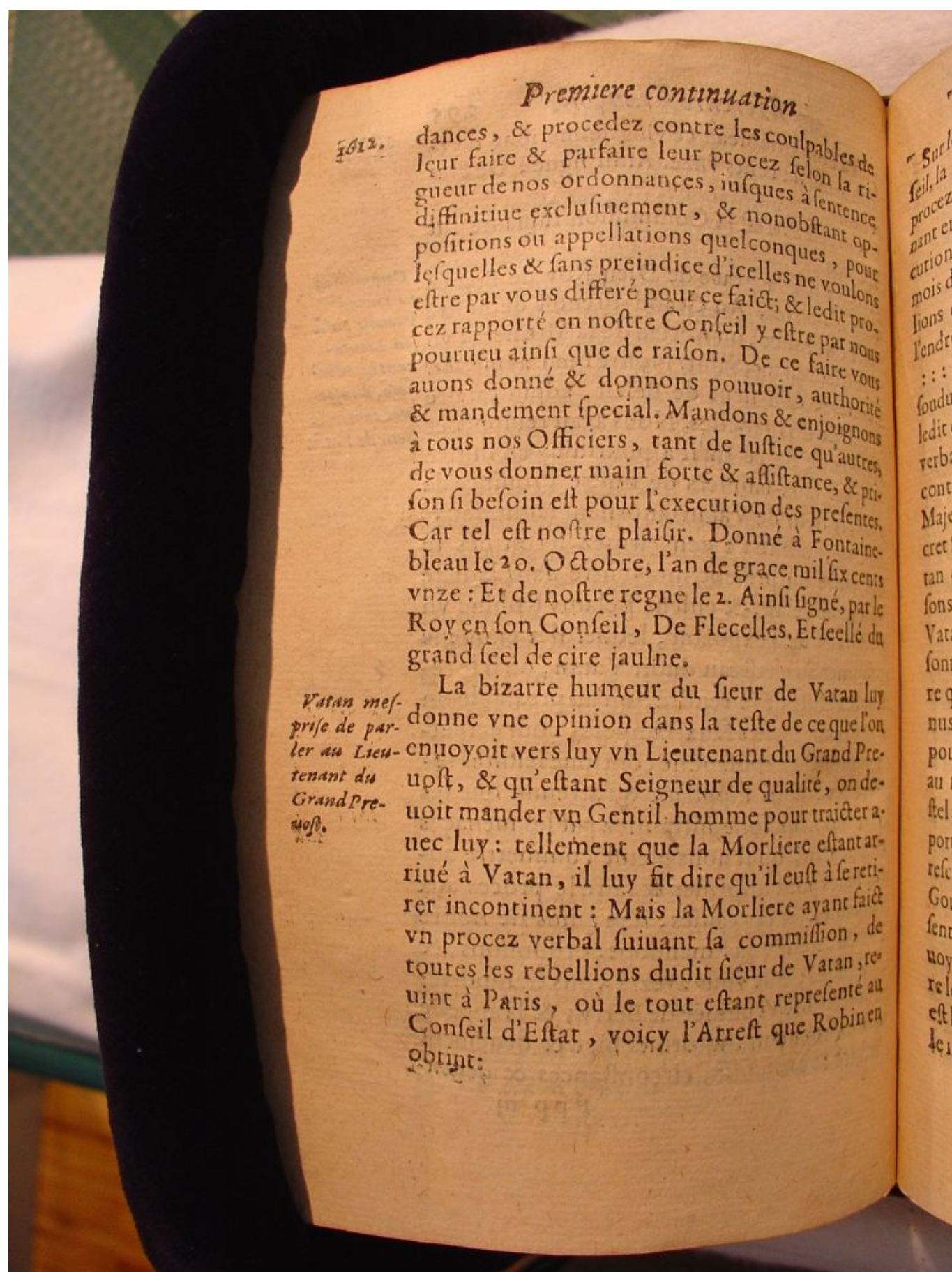


1612_295v.jpg



Premiere continuation

1612. dances, & procédez contre les coupables de leur faire & parfaire leur procez selon la rigueur de nos ordonnances, iusques à sentence définitive exclusivement, & nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles & sans preiudice d'icelles ne voulons estre par vous differé pour ce fait; & ledit procez rapporté en nostre Conseil y estre par nous pourueu ainsi que de raison. De ce faire vous auons donné & donnons pouuoir, authorité & mandement special. Mandons & enjoignons à tous nos Officiers, tant de Iustice qu'autres, de vous donner main forte & assistance, & prison si besoin est pour l'exécution des presentes. Car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau le 20. Octobre, l'an de grace mil six cents vnze : Et de nostre regne le 2. Ainsi signé, par le Roy en son Conseil, De Flecelles. Et scellé du grand seal de cire jaulne.

*Vatan mes-
prise de par-
ler au Lieu-
tenant du
Grand Pre-
uost.*

La bizarre humeur du sieur de Vatan luy donne vne opinion dans la teste de ce que l'on enuoyoit vers luy vn Lieutenant du Grand Preuost, & qu'estant Seigneur de qualité, on deuoit mander vn Gentil homme pour traicter avec luy: tellement que la Morliere estant arriué à Vatan, il luy fit dire qu'il eust à se retirer incontinent: Mais la Morliere ayant fait vn procez verbal suiuant sa commission, de toutes les rebellions dudit sieur de Vatan, reuint à Paris, où le tout estant représenté au Conseil d'Estat, voicy l'Arrest que Robin en obtint:

1612_413r.jpg

du Mercure François.

413

1612.

Seigneurs, qu'ils eussent à se rendre dès sept heures du matin au Palais de sa Majesté, pour l'accompagner en son Couronnement. Chacun s'y rendit; & luy mesme aussi, avec l'Administrateur du Palatinat vestus de leurs habits Electoraux, & l'administrateur de Brandebourg habillé de noir à l'accoustumée. Voicy l'ordre tenu allant à l'Eglise.

Premierement, trois Archers de l'Electeur de Saxe vestus de jaune & noir marchoiert devant le sieur de Pappenheim Mareschal hereditaire de l'Empire, qui portoit en sa main son baston d'office; & le Mareschal de la Court, suivis de tous leurs Officiers.

*Ordre que
l'on tint pour
aller du Pa-
lais de l'Em-
pereur à l'E-
glise.*

Les Conseillers des Electeurs, & grand nombre de Noblesse.

Les Deputez de la ville de Francfort, & des autres villes Imperiales.

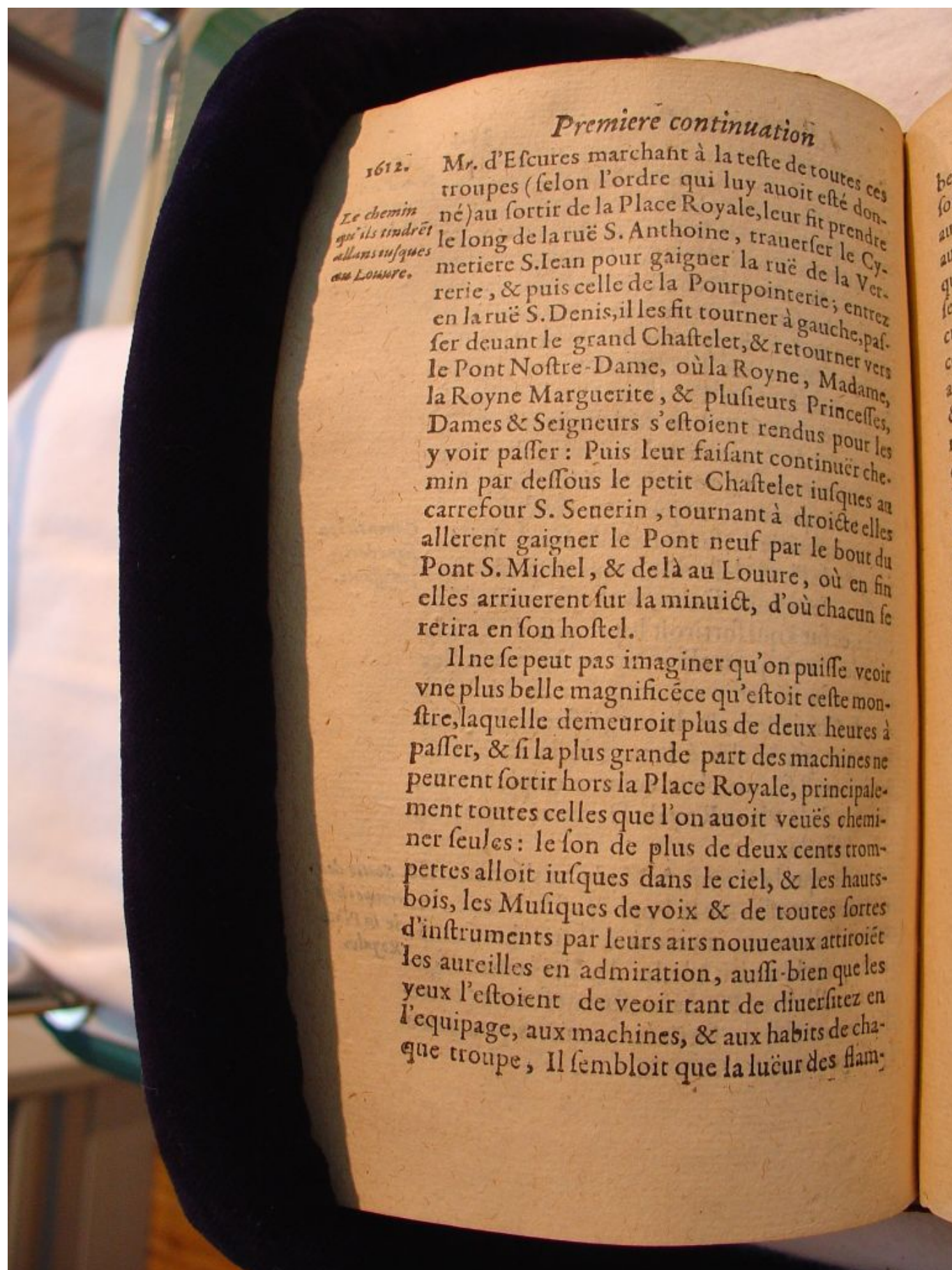
Les Comtes & Seigneurs de qualité, à pied.

Vingt-deux Princes superbement vestus, & tous à cheual; sçavoir, Frideric Electeur Palatin, George Guillaume fils de l'Electeur de Brandebourg; trois Comtes Palatins du Rhein: deux Duc de Saxe, sçavoir, de Coburg, & de Vinar: Ioachim Ernest Marquis d'Onoltzbac: Frederic Vly Duc de Brunswic: le Duc de Virtemberg, & ses deux freres: le Marquis de Bade: cinq Landgraues de Hesse: deux Princes d'Anhalt, le Duc de Lunebourg, & celui d'Holstein.

Trois Herauts montez sur cheuaux blancs, portans sur leurs cottes de satin diuerses ar-

Gggg

1612_354v.jpg



Premiere continuation

1612.

*Le chemin
qu'ils tindrēt
allans iusques
au Louvre.*

Mr. d'Escures marchant à la teste de toutes ces troupes (selon l'ordre qui luy auoit esté donné) au sortir de la Place Royale, leur fit prendre le long de la ruë S. Anthoine, trauerfer le Cymeriere S. Iean pour gaigner la ruë de la Verrierie, & puis celle de la Pourpointerie; entrez en la ruë S. Denis, il les fit tourner à gauche, passer deuant le grand Chastelet, & retourner vers le Pont Nostre-Dame, où la Royne, Madame, la Royne Marguerite, & plusieurs Princesses, Dames & Seigneurs s'estoient rendus pour les y voir passer: Puis leur faisant continuër chemin par dessus le petit Chastelet iusques au carrefour S. Senerin, tournant à droicte elles allerent gaigner le Pont neuf par le bout du Pont S. Michel, & de là au Louvre, où en fin elles arriuerent sur la minuiët, d'où chacun se retira en son hostel.

Il ne se peut pas imaginer qu'on puisse veoir vne plus belle magnificence qu'estoit ceste monstre, laquelle demouroit plus de deux heures à passer, & si la plus grande part des machines ne peurent sortir hors la Place Royale, principalement toutes celles que l'on auoit venües cheminer seules: le son de plus de deux cents trompettes alloit iusques dans le ciel, & les hautbois, les Musiques de voix & de toutes sortes d'instruments par leurs airs nouueaux attiroiët les oreilles en admiration, aussi-bien que les yeux l'estoient de veoir tant de diuersitez en l'equipage, aux machines, & aux habits de chaque troupe, Il sembloit que la lueur des flam-

1612_482r.jpg

du Mercure François. 482

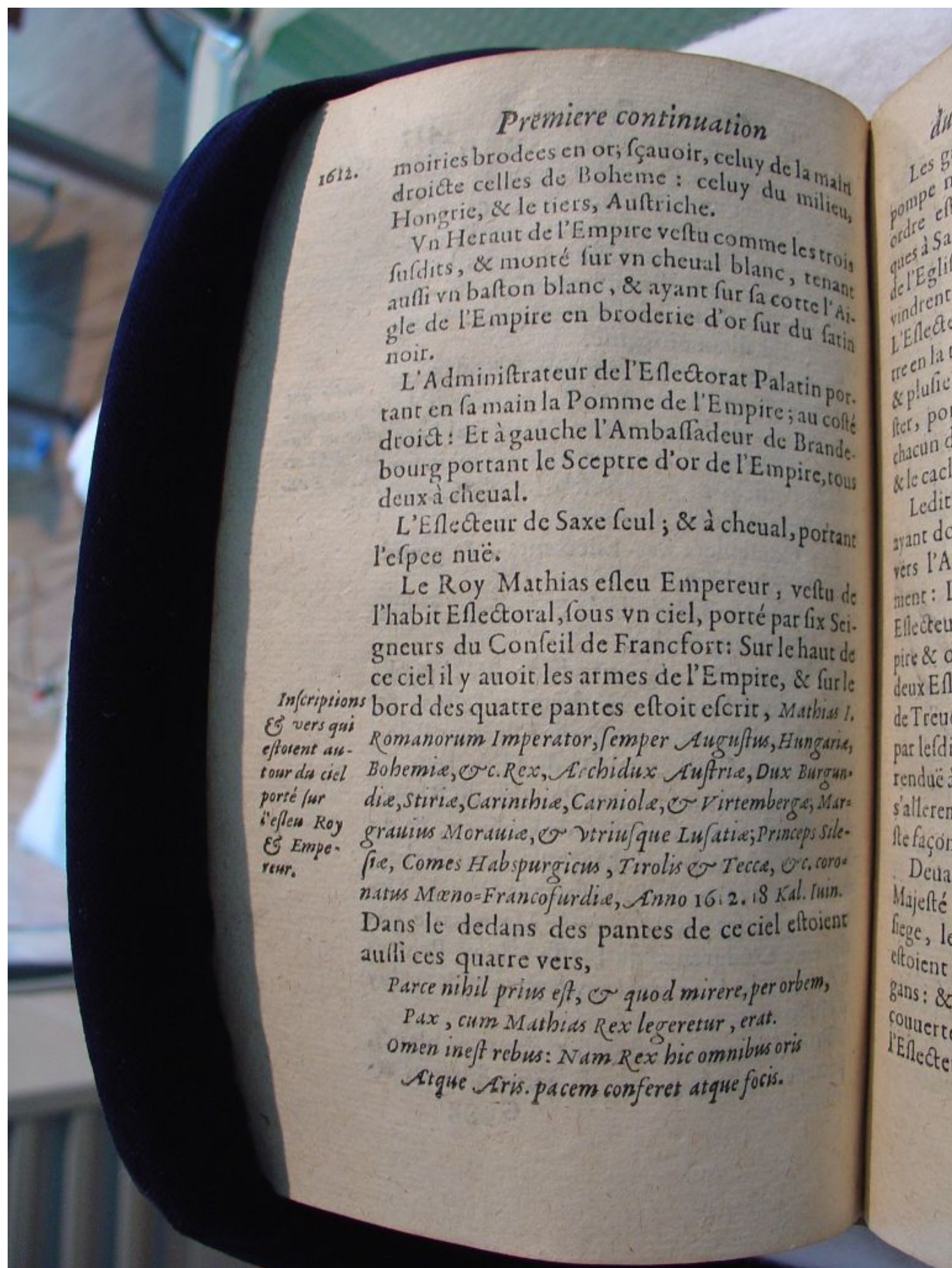
1612.

sonne reuestuë de telle qualité comme est ledit
sieur du Coudray, sçauoir en premier, De la
dignité de Conseiller au premier & plus augu-
ste Parlement de ce Royaume, & de celle d'Es-
cheuin de ceste ville, qui est en honneur & re-
commandation au peuple. Consideré d'ailleurs
que ledit sieur du Coudray est descendu d'une
honorabile famille, d'un pere qui a exercé la
charge de Maire, & est allié des plus notables
maisons. Tellement que quand il seroit resté
quelque vestige des premieres impressions
qu'on auoit conceuës auparauant ses declara-
tions, quand il y auroit quelques vns qui au-
roient irrité le courage du peuple enuers luy,
ce que nous tascherons de descourir s'il est
possible, Si nous ne montons par dessus la na-
ture, nous ne pouuons comprendre comment
ce peuple a peu estre porté à vn acte si estrange
& extraordinaire.

Par ce procez verbal on recognoist assez
que ce tumulte ne fut faict sinon à cause du
Conseiller du Coudray, lequel auoit charge
de leurs Majestez d'empescher la tenuë d'une
Assemblée, qu'aucuns de ladiète Religion (de
ceux qui ne vouloient se contenter à l'Edict
de Pacification tel qu'il auoit esté verifié aux
Cours de Parlement) auoient resolu de tenir
à la Rochelle sans permission de leurs Maje-
stez; d'auoir l'œil aux remuëments qui s'y pour-
roient faire, & de les aduertir de ce qui seroit
necessaire pour maintenir en Paix leurs sujets
de l'une & l'autre Religion en ces pays-là.

*Assemblée
de la Rochelle
d'aucuns de
la Rel. p. ref.*

1612_413v.jpg



Premiere continuation

1612.

moiries brodees en or; sçauoir, celui de la main droite celles de Boheme : celui du milieu, Hongrie, & le tiers, Autriche.

Vn Heraut de l'Empire vestu comme les trois susdits, & monté sur vn cheual blanc, tenant aussi vn baston blanc, & ayant sur sa cotte l'Aigle de l'Empire en broderie d'or sur du satin noir.

L'Administrateur de l'Eslektorat Palatin portant en sa main la Pomme de l'Empire; au costé droit: Et à gauche l'Ambassadeur de Brandebourg portant le Sceptre d'or de l'Empire, tous deux à cheual.

L'Eslekteur de Saxe seul; & à cheual, portant l'espee nuë.

Le Roy Mathias esleu Empereur, vestu de l'habit Eslektoral, sous vn ciel, porté par six Seigneurs du Conseil de Francfort: Sur le haut de ce ciel il y auoit les armes de l'Empire, & sur le bord des quatre pantes estoit escript, *Mathias I.*

*Inscriptions
Et vers qui
estoient au-
tour du ciel
porté sur
l'escu Roy
Et Empe-
reur.*

Romanorum Imperator, semper Augustus, Hungaria, Bohemia, &c. Rex, Archidux Austria, Dux Burgundia, Stiria, Carinthia, Carniola, & Wirtembergae, Margrauius Morauiae, & vtriusque Lusatie, Princeps Silesiae, Comes Habsburgicus, Tirolis & Tecca, &c. coronatus Mæno-Francofurdiae, Anno 1612. 18 Kal. Iuin.

Dans le dedans des pantes de ce ciel estoient aussi ces quatre vers,

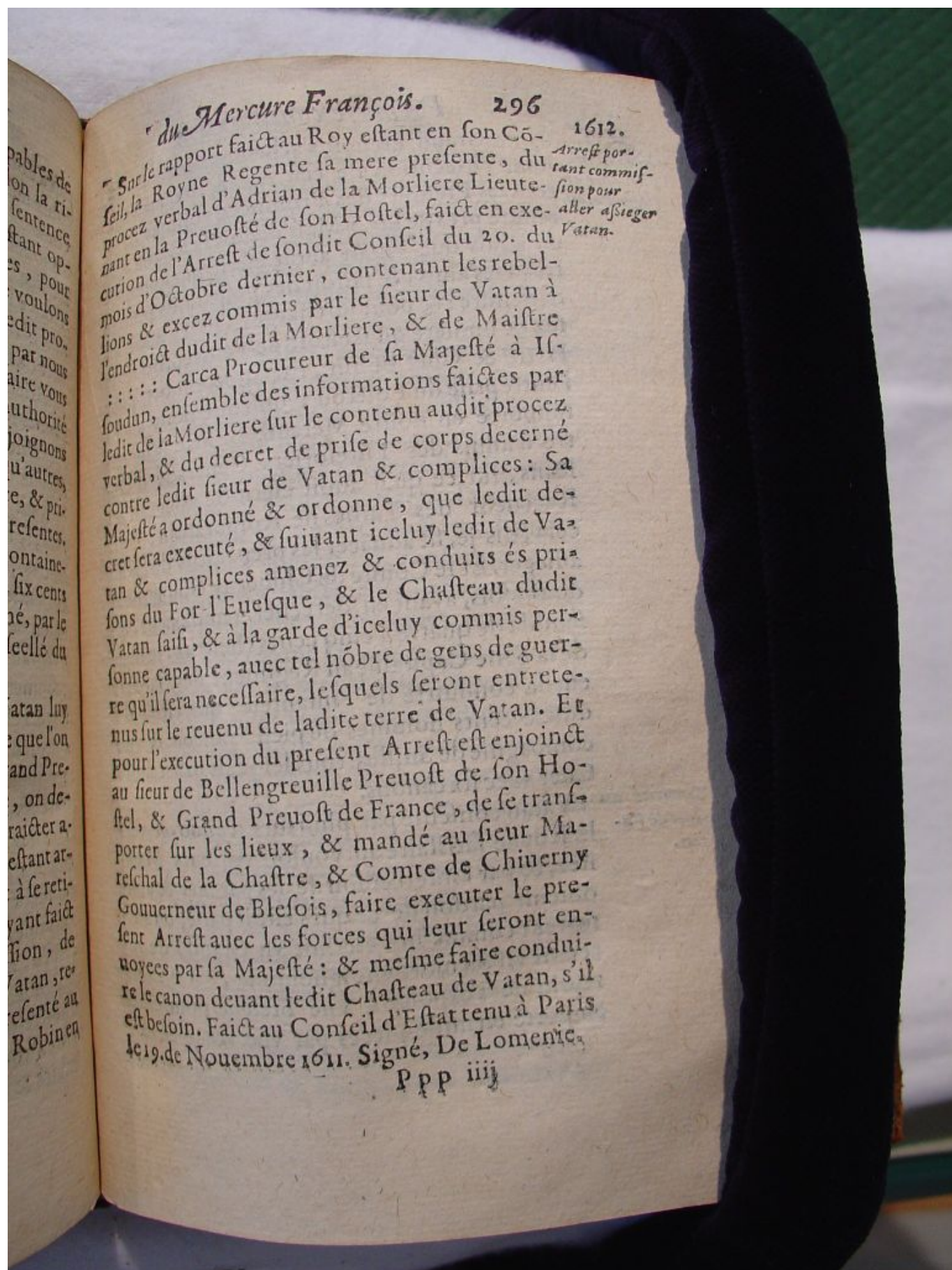
Parce nihil prius est, & quod mirere, per orbem,

Pax, cum Mathias Rex legeretur, erat.

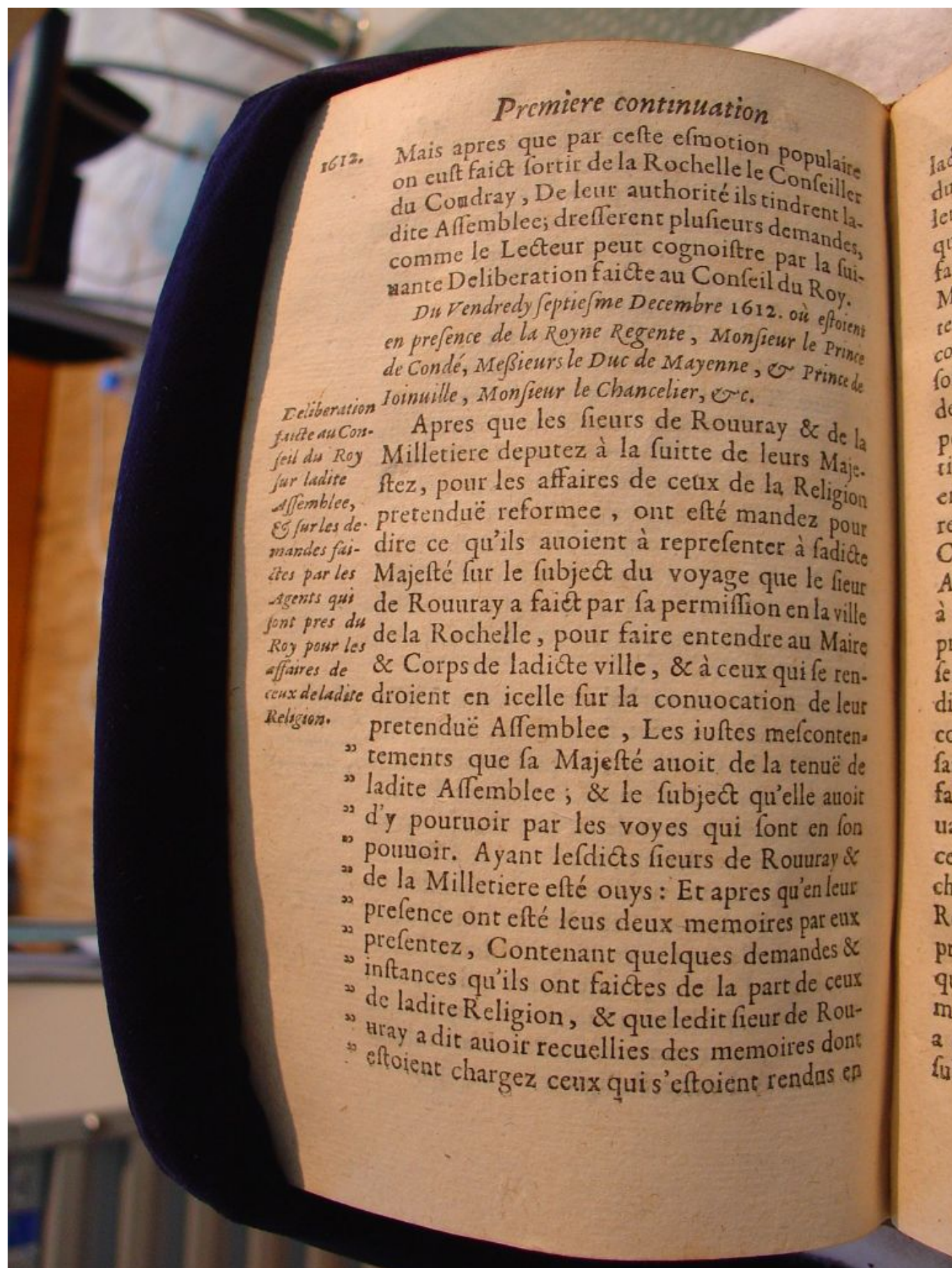
Omen inest rebus: Nam Rex hic omnibus oris

Atque Aris. pacem conferet atque focis.

1612_296r.jpg



1612_482v.jpg



Premiere continuation

1612.

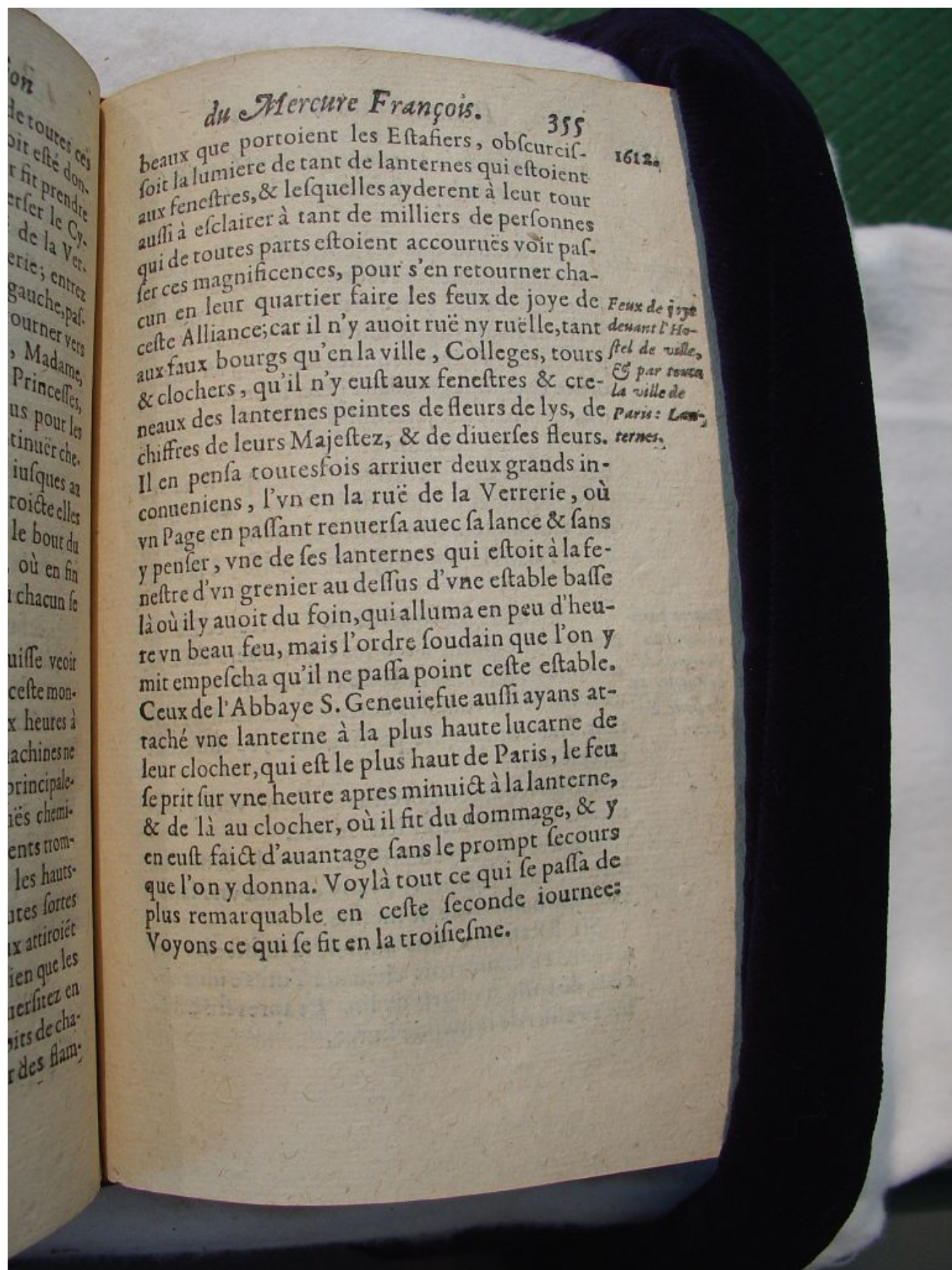
Mais apres que par ceste esmotion populaire on eust faiet sortir de la Rochelle le Conseiller du Comdray, De leur authorité ils tindrent ladite Assemblée; dresserent plusieurs demandes, comme le Lecteur peut cognoistre par la suivante Deliberation faiete au Conseil du Roy.

Du Vendredy septiesme Decembre 1612. où estoient en presence de la Royne Regente, Monsieur le Prince de Condé, Messieurs le Duc de Mayenne, & Prince de Joinville, Monsieur le Chancelier, &c.

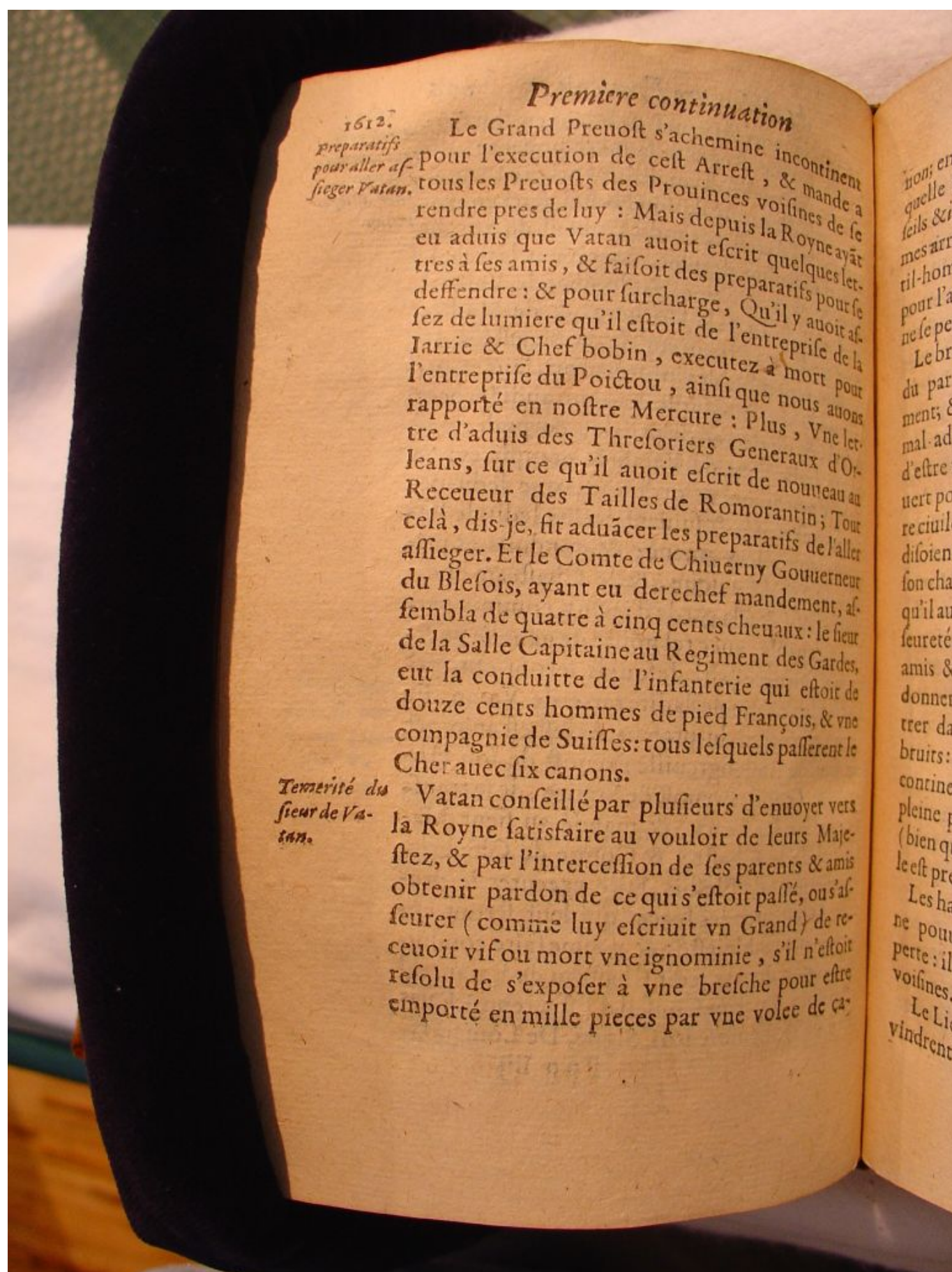
*Deliberation
faite au Con-
seil du Roy
sur ladite
Assemblée,
& sur les de-
mandes fai-
tes par les
Agents qui
sont pres du
Roy pour les
affaires de
ceux de ladite
Religion.*

Apres que les sieurs de Rouuray & de la Milletiere deputez à la suite de leurs Maje-
stés, pour les affaires de ceux de la Religion
pretendue reformee, ont esté mandez pour
dire ce qu'ils auoient à représenter à sadiete
Majesté sur le subiect du voyage que le sieur
de Rouuray a faiet par sa permission en la ville
de la Rochelle, pour faire entendre au Maire
& Corps de ladite ville, & à ceux qui se ren-
droient en icelle sur la conuocation de leur
pretendue Assemblée, Les iustes mesconten-
tements que sa Majesté auoit de la tenuë de
ladite Assemblée; & le subiect qu'elle auoit
d'y pouruoir par les voyes qui sont en son
pouuoir. Ayant lesdicts sieurs de Rouuray &
de la Milletiere esté ouys: Et apres qu'en leur
presence ont esté leus deux memoires par eux
presentez, Contenant quelques demandes &
instances qu'ils ont faictes de la part de ceux
de ladite Religion, & que ledit sieur de Rou-
uray a dit auoir recuellies des memoires dont
estoyent chargez ceux qui s'estoient rendus en

1612_355r.jpg



1612_296v.jpg



1612.
preparatifs
pour aller as-
sieger Vatan.

Premiere continuation

Le Grand Preuost s'achemine incontinent pour l'execution de cest Arrest, & mande a tous les Preuosts des Prouinces voisines de se rendre pres de luy : Mais depuis la Royne auant eu aduis que Vatan auoit escrit quelques lettres a ses amis, & faisoit des preparatifs pour se deffendre : & pour surcharge, Qu'il y auoit assez de lumiere qu'il estoit de l'entreprise de la Iarrie & Chef bobin, executez a mort pour l'entreprise du Poictou, ainsi que nous auons rapporté en nostre Mercure : Plus, Vne lettre d'aduis des Thresoriers Generaux d'Orleans, sur ce qu'il auoit escrit de nouveau au Receueur des Tailles de Romorantin ; Tout celà, dis-je, fit aduancer les preparatifs de l'aller assieger. Et le Comte de Chierny Gouverneur du Blesois, ayant eu derechef mandement, assembla de quatre à cinq cents cheuaux : le sieur de la Salle Capitaine au Regiment des Gardes, eut la conduite de l'infanterie qui estoit de douze cents hommes de pied François, & vne compagnie de Suisses : tous lesquels passerent le Cher avec six canons.

Temerité du
sieur de Va-
tan.

Vatan conseillé par plusieurs d'enuoyer vers la Royne satisfaire au vouloir de leurs Majestez, & par l'intercession de ses parents & amis obtenir pardon de ce qui s'estoit passé, ou s'asseurer (comme luy escriuit vn Grand) de receuoir vis ou mort vne ignominie, s'il n'estoit resolu de s'exposer à vne bresche pour estre emporté en mille pieces par vne volée de ca-

non; en
quelle f
seils & i
mes arre
til-hom
pour l'a
ne se per
Le bru
du par
ment; &
mal adu
d'estre f
uert po
re ciuile
disoient
son chal
qu'il au
seureté;
amis &
donner
trer da
bruits :
contine
pleine p
(bien qu
le est pre
Les ha
ne pour
perte : ils
voisines.
Le Lie
vindrent

1612_414r.jpg

du Mercure François.

414

Les gardes du Roy faisoient la fin de ceste 1612.
 pompe magnifique. Sa Majesté ayant en ceste *Entree de l'Esleu Roy & Empereur dans l'Eglise de S. Barthelemy.*
 ordre esté depuis le Palais de Braunfels, ius-
 ques à Saint Barthelemy, fut receu à la porte
 de l'Eglise par les Esleuteurs Archeuesques, qui
 vindrent comme en procession au deuant d'elle.
 L'Esleuteur de Mayence Officiant ayant la mi-
 tre en la teste, auoit deux Suffragans deuât luy,
 & plusieurs Ecclesiastiques qui le deuoient assis-
 ter, portans, l'un le liure des Euangiles, &
 chacun des autres, l'encensoir, la croix, la crosse
 & le cachet Royal.

Ledit Esleuteur Archeuesque de Mayence
 ayant donné la benediction au Roy, se retira
 vers l'Autel où se deuoit faire le Couronne-
 ment: Puis sa Majesté (ayant deuant elle les
 Esleuteurs Seculiers, portans les armes de l'Em-
 pire & ornements Imperiaux, & apres elle les
 deux Esleuteurs Ecclesiastiques de Cologne &
 de Treues) fut conduite aussi vers ledit Autel
 par lesdits Suffragans, où les Esleuteurs l'ayant
 renduë à leurs Mareschaux qui l'y attendoient,
 s'allerent mettre en leurs sieges, disposez en ce-
 ste façon.

Deuant l'Autel estoit vn Oratoire pour sa
 Majesté; Peu apres vne chaire Royale, où *Sieges des Esleuteurs dans l'eglise durant le Couronnement.*
 siege, le tout couuert de drap d'or. Derriere
 estoient deux sieges pour lesdits deux Suffra-
 gans: & tout proche, deux grandes chaires
 couuertes de velours rouge; la droicte pour
 l'Esleuteur Archeuesque de Treues, & celle du

Gggg ij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan